



ADHÉSION ASSOCIATION 2024 N°AA.....

20 €

- Réglé par chèque n°.....
- Réglé en espèces
- Virement
- Carte Bancaire (site Yatou en Maurienne)
- Reçu adhésion



MERCI DE JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CP/VILLE :

TELEPHONE : **ADRESSE MAIL :**

ACTIVITE PROPOSEE :

PRESIDENT(E) :

SITE INTERNET ET/OU FACEBOOK :

CONTACT QUE L'ASSOCIATION AUTORISE LA FOURMILIERE A DIFFUSER

NOM :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

REMARQUES PARTICULIERES :

LES SERVICES DE LA FOURMILIERE POUR LES ASSOCIATIONS

Pour toutes les associations de la 3 CMA

- Organisation du forum des associations :** chaque 1^{er} samedi du mois de septembre
- Accompagnement de la vie des associations sur rendez-vous :** aide à la création, rédaction de statuts, préparation d'AG, mise en lien de projets, ...
- Formation et information :** organisation de temps de formations collectives selon les besoins, diffusion d'informations générales sur la vie associative
- Communication :** affichage dans les locaux, partage des évènements sur Internet (site et page Facebook de La Fourmilière), zoom dans la newsletter hebdomadaire et diffusion dans les réseaux partenaires

Pour les associations adhérentes à La Fourmilière uniquement

- Mise à disposition de matériel (prêt ou location) :** matériel d'animation (grilles d'exposition, vidéoprojecteur, écran, sono, paperboard, percolateur, crêpière, machine à pop-corn, machine à hot dog, jeux de société, jeux en bois, divers)
- Mise à disposition d'un véhicule 9 places** (convention de réservation spécifique)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL – CONDITIONS GENERALES

La Fourmilière met à disposition des associations adhérentes de la 3CMA du matériel d'animation selon sa disponibilité au moment de la réservation. La liste du matériel est consultable ici : <https://fourmiliere-73.fr/services-aux-associations/prest-de-materiel> ou par mail à l'adresse contact@fourmiliere-73.fr

RESERVATION ET UTILISATION

L'utilisateur peut réserver le matériel par téléphone au 04 79 59 90 56, par mail à l'adresse contact@fourmiliere-73.fr ou directement à l'accueil.

L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel emprunté selon les conditions définies dans le règlement consultable sur le site Internet ou transmis par mail sur demande lors de la réservation.

ASSURANCE ET RESPONSABILITES

L'utilisateur atteste avoir remis à La Fourmilière une attestation d'assurance garantissant la prise en charge de tout dommage pouvant être causé au matériel emprunté.

L'utilisateur désigne un responsable du matériel et communique son nom et ses coordonnées lors de la réservation. Cette personne est garante du bon état dans lequel est rendu le matériel emprunté.

CAUTION ET FRAIS

L'utilisateur s'engage à laisser en caution du matériel emprunté un chèque d'un montant indiqué dans le règlement d'utilisation.

L'utilisateur s'engage à régler les frais d'utilisation du matériel selon les conditions indiquées dans le règlement d'utilisation.

MANUTENTION ET TRANSPORT

L'utilisateur s'engage à organiser le transport, la mise en place et le rangement du matériel. Il veille à prévoir le véhicule de transport adapté ainsi que le personnel nécessaire à la manutention du matériel réservé.

PERTE ET DEGRADATION

En cas de perte ou de dégradation, l'utilisateur s'engage à remplacer ou réparer le matériel si c'est possible. Dans le cas contraire, La Fourmilière encaissera le chèque de caution en remboursement des frais occasionnés.

ENGAGEMENT ET DUREE

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition et s'engage à respecter l'ensemble des conditions de mises à dispositions signalées.

La présente convention est valable pour la durée de l'adhésion de l'utilisateur à La Fourmilière, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne le
Signature

Pour la future Assemblée Générale, j'accepte que la convocation soit envoyée :
par mail ou par courrier

L'ADHESION A L'ASSOCIATION DONNE LE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE